



Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations en matière de développement et d'environnement

Vol. 11 No. 22

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Mercredi 14 Février 1996

LES FAITS MARQUANTS DU PREPCOM III D'HABITAT II MARDI 13 FEVRIER 1996

Les délégués poursuivirent leurs travaux dans les trois sous-commissions et dans les comités de rédaction qui en relèvent. Le Comité de Rédaction chargé du "Droit au Logement" se réunit pour sa première journée de discussion.

SOUS-COMMISSION A DU GROUPE DE TRAVAIL II

Dans le **143** (importance de la coopération internationale), les délégués discutèrent de références portant sur le secteur privé. Les USA proposèrent une référence notant la "centralité" de la participation du secteur privé et mentionnant le rôle du secteur privé à l'échelon local. Dans le **144** (baisse des tendances en matière d'assistance), le G-77/Chine souligna les besoins des pays en développement en particulier ceux des pays les moins avancés et mentionna l'implication du secteur privé. Les USA proposèrent un libellé notant que la mise en oeuvre relève de la responsabilité de chacun des pays. L'UE désapprouva la référence aux pays les moins avancés. Les délégués se mirent d'accord pour combiner les propositions des USA et du G-77/Chine telles que modifiées. Les délégués mirent entre crochets la proposition **144bis** introduite par le G-77/Chine, notant les tendances de l'économie mondiale et dressant la liste des problèmes des pays en développement. Les USA déclarèrent que cette proposition mettait trop en relief le secteur public et qu'elle ne tenait pas compte des communautés locales.

Dans **145** (approches innovantes), les délégués se mirent d'accord pour faire une synthèse des différentes propositions en remplaçant le mot "cadres" de coopération par "approches" (UE), et les références aux ONG et aux organisations communautaires de base (USA) ainsi que le libellé concernant les organisations internationales (G-77/Chine). L'UE proposa un **145bis** sur la décentralisation de la coopération, mais certains délégués firent objection à la reconnaissance du droit et de la compétence des administrations locales à développer des relations internationales. L'UE ajouta la locution "dans le cadre juridique en vigueur dans chacun des pays." Le G-77/Chine introduisit un **145bis** (impact de la migration internationale) qui fut mis entre crochets.

Dans le **146** (cadre international encourageant), les délégués débattirent de la croissance économique et du développement durable. Les propositions portèrent sur des références à la dette, au fardeau du service de la dette, à l'ajustement structurel, "aux programmes d'ajustement économique orientés vers l'extérieur" et à la relation entre développement économique et urbanisation.

Dans le **147** (actions), les délégués s'accordèrent pour charger un comité, sous la présidence de Richard BUTLER (Australie), de la synthèse des propositions **146**, **147** et **148**. Dans **149** (ressources financières), les délégués débattirent de propositions portant sur des ressources nouvelles et supplémentaires, l'élaboration d'objectifs en matière d'assistance, la facilitation de l'accès aux marchés financiers internationaux, les investissements du secteur privé et les besoins

des petits états insulaires et des états sans débouchés maritimes. Les délégués s'accordèrent sur l'inclusion du **149** et du **150** (actions) dans le panier du comité présidé par l'Australie.

Dans le **151** (transferts technologiques et échanges d'informations), les délégués approuvèrent des références au CNUEH (G-77/Chine) et à la protection adéquate de la propriété intellectuelle et des accords de répartition des profits commerciaux (USA). Dans **152(a)-(e)** (actions), les délégués discutèrent de la force de la formulation, des références aux applications à l'échelon national et du CNUEH. Les pays en développement firent objection aux propositions se référant aux états en transition économique. Les délégués mirent entre crochets le **152(e)** (dissémination de la technologie) et le **153** (coopération internationale) suite aux désaccords enregistrés sur le rôle du CNUEH. Le G-77/Chine plaça entre crochets le **154(a)** car les propositions prônant "l'examen de la faisabilité" de l'établissement de réseaux d'information mènerait à des retards. Les délégués mirent entre crochets le **154(c)** (CNUEH). Les délégués approuvèrent le **154(b)** (assistance dans l'accès à l'information), **(d)** (renforcement des programmes de développement des potentialités humaines), **(e)** (CNUEH et développement des potentialités humaines) et **(f)** (soutien de la coopération technique), tels que modifiés. Les délégués mirent des crochets autour de certaines parties de la proposition **154(g)** introduite par l'UE concernant la fourniture de conseils techniques, juridiques et institutionnels par le CNUEH parce que le paragraphe précise "à la mesure des ressources disponibles." Les délégués adoptèrent le **155** (coopération institutionnelle) sans amendement. L'UE et le G-77/Chine n'étaient pas d'accord sur les mesures de suivi dans le **156** mais une nouvelle formulation sera soumise. Les délégués approuvèrent le **157** (actions) tel que modifié, mais placèrent entre crochets "le cas échéant" dans la référence aux actions à mener par les agences onusiennes.

SOUS-COMMISSION B DU GROUPE DE TRAVAIL II

Une réunion informelle-informelle, tenue lundi soir, devait achever l'examen des paragraphes 58 à 65 dans la Section B (logement adéquat pour tous). Lors de la revue des accords du lundi, la Syrie crocheta "égalité" dans le **58(f)** (égalité du droit à l'héritage).

Dans le paragraphe **100** (utilisation d'énergie), les délégués amendèrent une reformulation Canadienne, notant que: l'utilisation d'énergie est essentielle; la dépendance par rapport à l'énergie basée sur les carburants fossiles provoque des problèmes de santé et d'environnement; la production d'énergie durable peut être améliorée par la gestion efficace et par l'utilisation de l'énergie alternative et d'autres moyens; et les politiques en matière d'établissements humains et d'énergies doivent être coordonnées. L'UE ajouta "ces dernières constituent un sérieux obstacle au développement durable. Le G-77/Chine proposa "pourraient représenter." L'UE suggéra "peuvent." La Chine y fit objection; le terme "pourraient" fut mis entre crochets.

Dans le **101(a)** (planification urbaine), les délégués ajoutèrent planification "rurale" et le libellé de l'UE concernant les solutions tenant compte des utilisateurs. Dans **101(b)** (politiques de tarification de l'énergie), les délégués ajoutèrent une formulation

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@igc.apc.org> a été rédigé et édité par Chad Carpenter <ccarpenter@igc.apc.org>, Peter Doran <PF.Doran@ulst.ac.uk>, Richard Jordan, Kira Schmidt <cjs28@columbia.edu> et Lynn Wagner <grund@usc.edu>. Traduction Française par Mongi Gadhout <gad@Tunisia.EU.net>. Directeur de publication, Langston James Goree VI "Kimo" <kimo@pipeline.com>. Les donations de soutien du *Bulletin* sont fournies par l'Institut International du Développement Durable (iisd@web.apc.org) et les Pew Charitable Trusts par le biais de la Pew Global Stewardship Initiative. Des appuis financiers ont été accordés en 1996 par le Royaume Uni, le Danemark, l'Australie et l'Islande. Les auteurs peuvent être contactés à leur adresse électronique, et par tél. au +1 212 644 0204 ou fax au +& 212 644 0206. L'IIDD peut être contacté par courrier au 161, Portage Ave. East, 6ème étage, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le *Bulletin des Négociations de la Terre* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'IIDD et des autres bailleurs. Des extraits du *Bulletin des Négociations de la Terre* peuvent être utilisés dans d'autres publications moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont automatiquement distribuées en Anglais et en Français suivant notre e-mailing list (ASCII et PDF) et sont disponibles sur le gopher au <gopher.igc.apc.org> et en hypertext, à travers le serveur WWW au <http://Www.iisd.ca/linkages/> sur Internet. Pour toutes informations concernant l'accès, le soutien ou le contact du *Bulletin des Négociations de la Terre*, prière envoyer e-mail à <enb@igc.apc.org>.

Australienne pour s'assurer que "les populations vivant dans la pauvreté ne soient pas défavorisées." Les délégués ajoutèrent également un **101(c)bis** appelant au développement de systèmes de transport non motorisé ou à la consommation énergétique modérée (UE). Ils ajoutèrent, par ailleurs, un **101(f)bis** appelant à une campagne d'encouragement du recyclage, de la réutilisation et de la réduction de la consommation énergétique. Des références à la technologie solaire et à la conception d'énergies efficaces furent incorporées dans le **101(g)** (réduction de la consommation énergétique dans les édifices). Dans le **101(i)** (promotion des nouvelles technologies), les délégués appelèrent à la réduction des composants métalliques dans le carburant.

Dans **102** (systèmes de transport), les délégués notèrent que les pauvres, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont défavorisés par l'absence de systèmes de transport accessibles (USA). Les délégués ajoutèrent un **102bis**, une proposition Australienne reformulée, appelant au traitement des effets potentiels du développement des technologies de communication. Dans **103** (promotion de l'accès), les délégués suggèrent d'accorder une priorité à la réduction des déplacements non nécessaires et à l'élaboration de politiques en matière de transport mettant en relief la mobilité (USA) à travers la tarification et autres moyens de régularisation (UE). Les délégués reformulèrent un **103bis** proposé par l'UE appelant à des modes de transport bon marché, efficaces et économique en matière d'énergie. Dans **104** (transport durable et établissements humains), les délégués appelèrent à une action gouvernementale en partenariat avec les secteurs communautaires et privés et autres concernés. Dans **104(a)** (options techniques), les délégués appelèrent à porter l'attention sur les besoins de tous les groupes de la population (UE). Dans **104(c)** (composition modale optimale), les délégués ajoutèrent "privée" (UE). Dans **104(d)** (découragement de l'augmentation de la circulation), les délégués dressèrent une liste de mesures de découragement telles que la tarification et la planification de l'utilisation des terres (USA).

Dans **106** (lieux et objets de valeurs culturels), les délégués notèrent la nécessité de promouvoir leurs rôles, "eu égard en particulier à l'importance de l'identité culturelle et à la continuité dans un monde subissant des changements rapides." Ils notèrent l'importance de l'accès à la culture (Croatie).

On fit circuler le libellé d'un nouveau **59bis**, rédigé par le Secrétariat sur la base des recommandations introduites par l'UE, le Mexique, l'Indonésie et le G-77/Chine concernant les constructions spontanées. Les délégués devaient reprendre leurs travaux officiels dans la soirée.

SOUS-COMMISSION C DU GROUPE DE TRAVAIL II

La sous-commission C reprit ses travaux sur la Section C (établissements humains durables).

Dans **89** (pauvreté en milieu rural et urbain), une proposition **89(a)bis** (droits à l'emploi) introduite par les USA fut placée entre crochets. Le Canada proposa également un **89(a)bis** (partage des responsabilités entre l'homme et la femme) et ajouta un **89(c)bis** (accès aux ressources productives). L'UE amenda le **89(d)** (accès aux crédits) pour se référer aux "groupes vulnérables et défavorisés." Les amendements introduits par le Canada et les USA sur les micro-entreprises, le crédit et les femmes furent déferés à un comité de rédaction officieux. Les délégués devaient amender, par ailleurs, le **89(e)bis** (éducation et formation technique) proposé par l'UE visant à promouvoir l'accès "en temps opportun" pour les chômeurs et les pauvres. Le G-77/Chine proposa un nouveau **89(h)** (promotion des opportunités d'emploi à travers les mass médias). Dans **90** (gestion et planification sensibles à la question féminine), les USA ajoutèrent "en collaboration" avec les intéressées. Le paragraphe fut croché. Dans **90(a)** (accès aux services urbains de base), le Canada préféra l'adoption, le cas échéant (G-77/Chine), de normes, lois et lignes directrices "en rapport avec la planification, le développement et les processus décisionnels." On adopta une proposition **90(a)ter** (femmes et secteur informel) introduite par les USA. Une proposition Canadienne, **90(c)bis** (emploi féminin), fut croché. Dans **90(d)** (barrières juridiques et coutumières à l'accès des femmes), les délégués ajoutèrent l'élimination des barrières à l'accès "égalitaire" (USA) "et au contrôle de" la propriété foncière et financière [où cela serait approprié] (G-77/Chine) [là où ces barrières existent] (Canada). Le G77/Chine déclara que l'élimination des barrières coutumières pourraient déstabiliser certains droits de la femme. Le Saint Siège ajouta un **90(e)bis** (pauvreté et femmes rurales). On mit entre crochets les propositions **90(f)bis** (promotion de l'accès des femmes au logement, à la terre et aux services civiques) et **90(f)ter** (sensibilisation communautaire sur les femmes sans abri et réfugiées) introduites par les USA et la proposition **90(g)** (accès des femmes au logement) introduite par

l'UE. Des crochets furent placés au début de: la proposition **90bis** (rôles des jeunes) soumise par l'UE, renfermant quatre sous-alinéas; une proposition Canadienne, **90(a)bis** (jeunes et communautés durables); et une proposition **90bis** (planification tenant compte des handicapés) proposée par les USA et comprenant des sous-alinéas (a) à (j).

Dans **91** (violence et crime), les délégués approuvèrent un texte reformulé par l'UE: "pour la prévention et la réduction" de la violence, en particulier à l'échelon local, les gouvernements doivent agir en partenariat avec "tous les concernés" (G-77/Chine). L'UE et les USA amendèrent **91(a)** (encouragement de l'utilisation des espaces publics comme centres de vie communautaire). Une proposition, **91(a)bis** (aider les communautés à faire face aux facteurs déterminants) introduite par le Canada fut croché. Entre autres propositions crochées ajoutées au **91(b)** (enfants de la rue): "formation et éducation" (G-77/Chine); "encourager les enfants à devenir parties concernées" (USA); et "une éducation de base garantie" (Saint Siège). Le Canada et les USA proposèrent d'autres versions du **91(b)bis** (sécurité de la femme), dont des programmes contre la violence domestique et pour la "sécurité des enfants" (Norvège/UNICEF). L'UE proposa la suppression du libellé concernant la surveillance du crime par les riverains, mais le G-77/Chine et les USA y firent objection. Le sous-alinéa fut croché. Les USA introduisirent **91(e)bis** (programmes volontaires) pour prévenir la violence "incluant [l'incidence de] la violence à l'intérieur des foyers" et le crime. Les USA ajoutèrent un **91(e)ter** (action contre la prostitution).

Dans **93** (causes environnementales de la dégradation de la santé), les USA et le G-77/Chine ne parvinrent pas à s'accorder sur l'inclusion d'une référence à l'eau potable insalubre. Le Canada et le G-77/Chine voulaient reformuler les phrases d'introduction (après un amendement introduit par l'UNICEF) créant un rapport entre santé et établissements humains durables. Les propositions furent crochées. La sous-commission se retrouva dans la soirée en séance officieuse. L'examen des paragraphes de la Section D confié à l'origine au groupe fut reporté pour examen à Istanbul.

COMITE DE REDACTION CHARGE DU DROIT AU LOGEMENT

Le comité de rédaction commença par l'examen du paragraphe **44** (droit au logement) pour préparer les négociations sur les paragraphes **13**, **24**, **25** et **48** en rapport. Le débat porta sur la question de savoir si le droit au logement est compris dans le droit à un niveau de vie adéquat ou s'il était un droit distinct. Un consensus fut réalisé à la fin de la session de la matinée stipulant que la combinaison des propositions soumises par la Slovénie et l'UE servent de plate-forme aux futures négociations. Les deux délégations devaient formuler une proposition commune stipulant que "depuis l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948, le droit à un logement adéquat était reconnu en tant que composante importante du droit à un niveau de vie adéquat." Des actions des gouvernements et de tous les secteurs de la société sont requises pour protéger et assurer la concrétisation de ce droit. En employant l'approche de promotion des capacités les actions gouvernementales doivent inclure la protection juridique contre la discrimination en matière de logement, la sécurité de l'occupation des lieux et l'accès égalitaire à la terre, la mise à disposition de logement à des prix abordables, et le suivi efficace des politiques de mise en oeuvre. Bien que les propositions de la Slovénie/UE fussent considérées comme étant le meilleur compromis, le consensus fut en fin de compte bloqué par le désaccord sur le droit au logement et d'autres détails encore. Le comité ne termina pas le paragraphe **44** et la majeure partie du texte fut croché. Le comité devait poursuivre ses négociations en séance nocturne.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

SOUS-COMMISSION A: La sous-commission se réunira en Salle de Conférences 2 pour entamer l'examen de la Section F (mise en oeuvre et suivi).

SOUS-COMMISSION B: La sous-commission se réunira en Salle 3 pour poursuivre l'examen des paragraphes 100 à 108 de la Section C (établissements humains durables).

SOUS-COMMISSION C: La sous-commission se réunira en Salle 5 pour achever les paragraphes 76 à 99 de la Section C (établissements humains durables).

DROIT AU LOGEMENT: Le Comité de Rédaction se réunira demain au cours de la matinée. Consulter le Journal pour le numéro de Salle.

|